

Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents :** 9**Votants:** 9**Séance du 27 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 27 juillet 2017, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Luc BROUSSAL, André CASTANIER, Olivier MOLENAT, Joël TERRIER, Philippe VIGNAL, Monique SANCHEZ, Audrey SIBOT, Jérôme HERCOUET, Claude TEIL

Représentés:

Excuses: Odile DEVEZ, Nicole REY

Absents:

Secrétaire de séance: André CASTANIER

Objet: Assainissement James : Etude préalable - 2017 22

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 13 octobre 2016 décidant de confier aux services de Cantal Ingénierie et Territoires l'étude de faisabilité et d'une estimation du coût prévisionnel d'un assainissement collectif au lieu dit James et il donne lecture des devis et estimation transmis par CIT concernant ce projet à savoir :

- Honoraires de CIT pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage : 1003.35 € HT (1204.02 € TTC)
- Estimation de l'étude concernant la faisabilité d'un projet d'assainissement collectif : (Etude préalable à une éventuelle révision du zonage d'assainissement : diagnostic, étude comparative des différents modes d'assainissement ,Evaluation environnementale du nouveau zonage d'assainissement,et procédure de révision du zonage) : 6750 € HT (8100 € TTC)

Après délibération et à l'unanimité le conseil :

- Accepte le devis de CIT concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Autorise CIT à lancer la consultation auprès de bureaux d'études pour l'opération estimée à 6750 € HT
- Autorise le maire à signer tous documents découlant de cette décision.

Objet: Sentier la Garenne :subvention TEPCV - 2017 23

Le maire donne lecture aux membres du conseil d'un courrier du Président de la Communauté de Communes Chataigneraie cantalienne , l'informant de la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et d'une enveloppe financière de 800 000€ mise à disposition des collectivités pour mettre en oeuvre certains projets tels que l'acquisition de véhicules électriques, l'aménagement de jardins familiaux ou l'éducation à l'environnement, préservation des sites naturels et de la biodiversité en Châtaigneraie.

Il expose que notre projet de création de sentier pédagogique sur le site de la Garenne pourrait bénéficier de cette aide.

Après délibération ,le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite une participation au titre du TEPCV pour le projet d'aménagement d'un sentier pédagogique sur le site de la Garenne pour un montant prévisionnel de 20 000 € TTC .
- Autorise le maire à signer tous documents découlant de cette décision.

DIVERS : La commune a finalisé l'achat de la parcelle appartenant à Mr et MMe GAZAL Laurent, à la sortie du bourg côté terrain de sports. Un étude va être engagée par Cantal Ingénierie et Territoires afin de connaître la faisabilité d'une aire de parking.